

États financiers du

**CONSEIL CANADIEN DE  
PROTECTION DES ANIMAUX/  
CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL  
CARE**

Exercice clos le 31 mars 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 26 avril 2018

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	342 198 \$	259 178 \$
Débiteurs	88 292	57 510
Charges payées d'avance	139 740	115 259
	<u>570 230</u>	<u>431 947</u>
Placements	706 312	1 005 170
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 4)	107 170	143 241
	<u>1 383 712 \$</u>	<u>1 580 358 \$</u>

## Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	95 986 \$	260 953 \$
Apports reportés (note 6)	32 500	4 228
	<u>128 486</u>	<u>265 181</u>
Actif net (note 7)		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	107 170	143 241
Non affecté	1 148 056	1 171 936
	<u>1 255 226</u>	<u>1 315 177</u>

Dépendance économique (note 1)

	<u>1 383 712 \$</u>	<u>1 580 358 \$</u>
--	---------------------	---------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Produits</b>		
Subventions (note 1)	1 750 000 \$	1 750 000 \$
Frais de participation au programme	856 052	837 049
Produit d'intérêts	4 435	11 629
Ateliers	22 603	34 300
Dividende	2 218	1 741
Divers	–	7
	<u>2 635 308</u>	<u>2 634 726</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux (note 8)	1 898 062	1 749 029
Déplacements	186 526	172 970
Loyer	181 746	181 521
Honoraires professionnels	129 042	31 228
Entretien informatique	83 455	103 334
Conseil d'administration et AGA	64 426	42 606
Bureau et administration	58 191	101 018
Honoraires de consultants	22 950	67 972
Comité	21 817	15 537
Frais juridiques et honoraires d'audit	12 826	183 300
Frais de gestion des services financiers	5 170	40 894
	<u>2 664 211</u>	<u>2 689 409</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments ci-dessous	(28 903)	(54 683)
<b>Autres charges (produits)</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (note 2c))	38 127	43 133
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur placements	(7 079)	17
	<u>31 048</u>	<u>43 150</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(59 951)\$</b>	<b>(97 833)\$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	Actif investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Actif non affecté	2018 Total	2017 Total
Actif net au début de l'exercice	143 241 \$	1 171 936 \$	1 315 177 \$	1 413 010 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(38 127)	(21 824)	(59 951)	(97 833)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2 056	(2 056)	–	–
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>107 170 \$</b>	<b>1 148 056 \$</b>	<b>1 255 226 \$</b>	<b>1 315 177 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(59 951)\$	(97 833)\$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, hors trésorerie	38 127	43 133
Variation nette du fonds de roulement lié aux activités opérationnelles		
Débiteurs	(30 782)	109 421
Charges payées d'avance	(24 481)	(11 986)
Créditeurs et charges à payer	(164 967)	123 311
Apports reportés	28 272	(2 600)
	(213 782)	163 446
Activités d'investissement		
Diminution (acquisition) de placements	298 858	(1 005 170)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(2 056)	(61 688)
	296 802	(1 066 858)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	83 020	(903 412)
Trésorerie au début de l'exercice	259 178	1 162 590
Trésorerie à la fin de l'exercice	342 198 \$	259 178 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

---

Le Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care (le « Conseil ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'OSBL, le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Depuis le 16 mai 2014, les statuts du Conseil sont désormais dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le Conseil a pour mandat d'agir dans l'intérêt de la population du Canada et de favoriser l'éthique animale et les soins aux animaux en science en misant sur les stratégies suivantes :

- Élaborer des normes qui tiennent compte des données probantes, de l'opinion des experts, des valeurs des Canadiens et des stratégies visant à réduire l'utilisation des animaux en science ainsi que toute souffrance ou détresse que ces derniers pourraient ressentir tout en favorisant leur bien-être;
- Appuyer la mise en œuvre des normes élevées pour l'éthique animale et les soins aux animaux en science, en collaboration avec les chercheurs et les intervenants du milieu des soins aux animaux au Canada;
- Fournir des services d'évaluation et de certification qui permettent aux établissements de maintenir des normes élevées en matière d'éthique animale et de soins aux animaux;
- Offrir des séances d'information, de formation et de réseautage pour aider les individus, les établissements et les comités de protection des animaux à mettre en œuvre nos lignes directrices et pour favoriser le partage de pratiques exemplaires visant l'encadrement de l'éthique animale et des soins aux animaux en science.

## 1. Dépendance économique

Pour s'acquitter de son mandat et mener ses activités, le Conseil reçoit des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Les produits comprennent les subventions reçues de ces deux organisations, lesquelles s'élèvent à 1 750 000 \$ (1 750 000 \$ en 2017).

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après.

### a) Constatation des produits

Le Conseil suit la méthode comptable du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si la somme à recevoir peut raisonnablement être estimée et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les frais de participation au programme sont constatés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et sont inscrits dans les produits reportés lorsqu'ils sont reçus à l'avance.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. Dans le cas présent, le Conseil n'a pas choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Conseil détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Conseil ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier, ou la valeur de réalisation que le Conseil s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Conseil comptabilisera une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans excéder la baisse initiale.

### c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Taux
Immobilisations corporelles	
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	30 %
Actifs incorporels	
Logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

### d) Charges

Dans l'état des résultats, le Conseil présente ses charges par objet, à l'exception des projets, qui sont présentés par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

Le Conseil ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

## 3. Placements

---

	2018	2017
Obligations et garanties fédérales et provinciales	274 981 \$	372 107 \$
Obligations de sociétés	34 759	43 207
Obligations multimarchés	15 166	50 604
Autres obligations canadiennes	173 532	271 163
Actions privilégiées	103 258	102 516
Actions canadiennes	70 150	114 074
Actions américaines	20 506	30 743
Actions internationales	13 960	20 756
	<hr/>	<hr/>
	706 312 \$	1 005 170 \$

---

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

## 4. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et agencements	112 763 \$	93 353 \$	19 410 \$	24 258 \$
Matériel informatique	304 929	228 652	76 277	106 096
Améliorations locatives	20 547	12 328	8 219	8 219
Actifs incorporels				
Logiciels	59 749	56 485	3 264	4 668
	497 988 \$	390 818 \$	107 170 \$	143 241 \$

Au 31 mars 2017, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 434 244 \$ et à 309 558 \$.

## 5. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, le Conseil n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de la taxe de vente harmonisée ou des cotisations sociales.

## 6. Apports reportés

Les apports reportés se rapportent aux droits d'inscription pour des ateliers qui ont lieu après la clôture de l'exercice. Les apports reportés comprennent des sommes obtenues de bailleurs de fonds externes pour le financement de projets et pour lesquelles les charges correspondantes n'ont pas été engagées. Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	4 228 \$	6 828 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	36 728	–
Apports constatés au cours de l'exercice	(4 228)	(2 600)
Solde à la fin de l'exercice	32 500 \$	4 228 \$

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 7. Actif net

Le Conseil définit le capital comme étant son actif net. L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net non affecté est de financer les activités courantes, l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, et les projets. L'actif net non affecté constitue également une réserve s'il devait y avoir une insuffisance de fonds à court terme pendant la transition d'un modèle de financement principalement fondé sur les subventions vers un modèle combinant subventions et perception de droits. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une politique de réserve afin de consigner la nature et l'objet de l'actif net, et de déterminer la part dont il a besoin pour pouvoir faire face aux risques.

L'objectif du Conseil à l'égard à son actif net investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels est de financer les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis antérieurement à des fins opérationnelles.

Le Conseil n'est pas assujéti à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur, et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2017.

## 8. Régime de retraite

Tous les employés embauchés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989 sont tenus de participer au régime de retraite à cotisations déterminées du Conseil, qui est administré par Universités Canada et enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. Les cotisations patronales sont établies en fonction de la rémunération des employés, jusqu'à un maximum de 7 %, et elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les sommes passées en charges au cours de l'exercice s'établissent à 94 236 \$ (105 952 \$ en 2017) et sont imputées aux salaires et aux avantages sociaux.

## 9. Gestion des risques financiers

### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Conseil gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Le Conseil prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

# CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

---

## 9. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Risque de crédit

Le Conseil est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Le Conseil évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs n'étaient assortis d'aucune provision pour créances douteuses.

### c) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le Conseil est exposé à un risque en cas d'augmentation des taux d'intérêt à l'égard de ses instruments financiers à taux fixe. La note 3 fournit de plus amples renseignements sur les placements à taux fixe.

Le Conseil n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux de change.